## CHARTE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES À DESTINATION DU CHASSEUR



En vue de la conservation des populations naturelles de gibier et du développement d'une chasse durable.





Pace aux enjeux mondiaux de changements climatiques, de la destruction des biotopes, de la raréfaction des ressources naturelles et de l'extinction massive des espèces animales et végétales, la chasse, comme toute autre activité humaine, se doit d'agir en faveur de la conservation et la gestion durable de la biodiversité, en adaptant ses pratiques pour lutter contre cette anthropisation constante.

Pour y répondre, le chasseur peut s'impliquer dans la protection des ressources naturelles et la restauration de la qualité écologique des écosystèmes, il peut encourager les comportements éthiques respectueux de la faune et de la flore, ainsi que sensibiliser et collaborer avec les autres acteurs et utilisateurs du territoire pour s'assurer que tous œuvrent vers des paysages accueillants pour la vie sauvage.

C'est ce que nous entendons ici par le développement d'une chasse durable.

Le chasseur – ayant un lien direct avec son territoire de chasse et donc avec les habitats et les populations naturelles d'animaux qui s'y trouvent - est un acteur crucial qui peut permettre une amélioration considérable des habitats et de la faune sauvage.









#### Engagements volontaires & signature de la Charte

Cette Charte d'engagements volontaires reflète une démarche dynamique et proactive du secteur de la chasse en Région Wallonne, afin de diriger les efforts des chasseurs de manière concertée et coordonnée, pour mettre en place des pratiques et actions qui permettent le développement d'une chasse durable et la conservation des populations naturelles de petit et de grand gibier. C'est donc un complément aux textes légaux en vigueur sur la chasse.

Elle se veut la plus flexible possible afin de répertorier au mieux les actions que le chasseur peut mettre en place concrètement, sur son territoire de chasse, pour répondre aux enjeux environnementaux et permettre une amélioration considérable des habitats et des populations naturelles à l'échelle régionale. Dans cette optique, elle peut donc être mise à jour à tout moment par Faune & Biotopes asbl. (Ceci est la première version, Janvier 2021).

Je soussigné, Mr/Mme			
titulaire de droit de chasse à(localité)			
et menant des actions de chasse pour le Petit et/ou le Grand Gibier (barrier la mention inutile)			
m'engage sur base volontaire à m'impliquer et/ou à poursuivre mes actions déjà initiées dans le but de développer <i>une chasse durable</i> et de promouvoir la <i>conservation des populations naturelles de gibier sur mon territoire de chasse.</i>			
A ce titre, je précise ci-après mes engagements (en les cochant dans la suite de ce document).			
En signant cette Charte, je m'engage à initier dès à présent les actions/pratiques associées. Et je me fixe l'objectif de :			
- les mettre en place au plus tard à la saison de chasse de l'année qui suit la signature;			
- les inscrire dans le temps pour les actions qui sont reconduites périodiquement ou à long terme.			
Cette Charte ayant pour objectif de refléter ma volonté à m'impliquer activement, je suis libre d'y ajouter ou modifier des engagements à tout moment, et j'en tiens alors informée Faune & Biotopes.			
Date et signature			

Veuillez transmettre le document annexé « Mes engagements volontaires en vue de la conservation des populations naturelles de gibier et du développement d'une chasse durable » à Faune & Biotopes asbl (et ce en main propre, par voie postale ou par e-mail) et conserver l'entièreté du présent document pour pouvoir vous y référer.

Les informations collectées resteront confidentielles. Faune & Biotopes asbl s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre de statistiques globales.

Adresse: Faune & Biotopes asbl - Rue Nanon 98 - 5000 Namur

E-mail: info@faune-biotopes.be

# LISTING DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Je demande la réalisation d'un audit de mon territoire de chasse.



Faune & Biotopes peut réaliser un audit de votre territoire de chasse. Celui-ci consiste en une visite du territoire agrémentée de nombreux conseils. Les thématiques de la gestion des populations, la régulation des prédateurs et l'aménagement des habitats y sont largement

#### Axe 2 : CONNAISSANCES DE L'ÉTAT DES POPULATIONS DE GIBIER SUR MON TERRITOIRE

	OBJECTIF: Connaître/suivre l'état des populations afin de dresser un plan de chasse raisonné.
	Je m'informe sur les <b>techniques de suivi et de monitoring</b> des populations des différentes espèces de gibier de mon territoire.
*	Je réalise des <b>inventaires des populations</b> des espèces gibiers en vue de l'établissement de <b>guides de prélèvements</b> *, et je les transmets à mon conseil cynégétique et à Faune & Biotopes.
	Je veille à <b>respecter la viabilité des populations</b> de gibiers en adaptant mes prélèvements et en <b>suspendant provisoirement</b> la chasse des espèces dont l'état ne permet pas de prélèvements, aussi minimes soient-ils.
**	Je conserve les données récoltées sur les habitats (exemple: longueur de haies, présence de céréales sur pied) et les populations d'espèces (gibier et non gibier) afin de permettre un suivi de leurs évolutions sur le long terme.

Faune & Biotopes et le DEMNA peuvent vous aider à réfléchir et à mettre en place un protocole de suivi adapté sur votre territoire (méthode simple, efficace, répétable à l'identique et à des saisons déterminées).



Les guides de prélèvements permettent d'établir un prélèvement raisonné et adapté à l'état de conservation des espèces sur un territoire de chasse.







Les espèces exotiques envahissantes (ou invasives) sont des espèces animales ou végétales qui ont été introduites par l'homme en dehors de leur aire d'origine et qui créent d'importants déséquilibres dans les écosystèmes, constituant ainsi une menace pour les populations sauvages. Exemple : la Bernache du Canada, l'Ouette d'Egypte et le Raton laveur. Plus d'informations sur www.biodiversite.wallonie.be

La proportion théorique d'habitats nécessaire pour la survie à long terme des espèces agraires spécialistes est estimée à 7-10% de la surface de la plaine agricole.

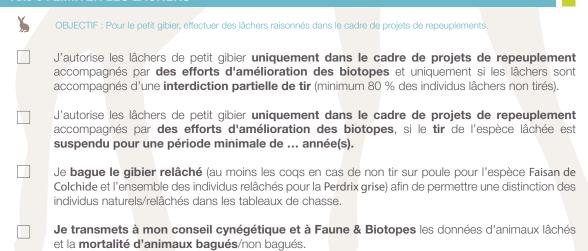
#### **Axe 5: LIMITER LE NOURRISSAGE**

OBJECTIFS: Développer des habitats qui permettent de nourrir naturellement le gibier et recourir au nourrissage de manière raisonnée si les habitats ne permettent pas l'autosuffisance.

A.	En zones forestières et en zones naturelles, je <b>favorise la flore indigène spontanée</b> , dont les essences de brout, dans les sources de nourriture de la faune sauvage (flore de clairières, ourlets et layons forestiers, etc.), et j'exclus la création de <b>gagnages intensifs</b> (semés annuellement et/ou amendés).
M	J'exclus le recours à <b>toutes formes de cultures à gibier</b> (maïs, betteraves, choux, etc.) destinées à favoriser le <b>grand gibier</b> .
A	J'autorise le <b>nourrissage supplétif</b> du seul cervidé et tel que défini par la législation.
*	J'autorise le <b>nourrissage</b> du petit gibier et du gibier d'eau uniquement si un <b>programme de restauration</b> d'habitat est en cours sur le territoire de chasse du signataire et/ou si une période prolongée de neige ou de gel met en péril la survie d'une espèce *.
<b>%</b>	En complément d'une réflexion menée sur l'amélioration des habitats, j'installe <b>au minimum 1 agrainoir /par couple de </b> <i>Perdrix grise</i> <b>sur mon territoire</b> - mesure transitoire visant à ralentir le déclin dramatique de certaines espèces.



#### **Axe 6: LIMITER LES LÂCHERS**



<sup>\*</sup> Une «période prolongée» de neige ou de gel est officiellement actée par le Ministre de la chasse.



### Axe 7: ENTRAIDE ENTRE TERRITOIRES, ACTIONS MULTI-ACTEURS ET SENSIBILISATION

OBJECTIFS : Fédérer et sensibiliser les acteurs de son territoire pour une gestion collective, en vue d'amplifier les efforts pour la conservation de la nature.
Je sensibilise les chasseurs sur les avantages de développer une chasse durable et concertée à large échelle.
Je <b>sensibilise et je collabore</b> avec tous les acteurs situés ou actifs sur mon territoire : propriétaires (privés et/ou publics), gestionnaires agricoles et forestiers, naturalistes etc.
J'aide d'autres territoires de chasse à accomplir des actions visant la conservation des espèces et l'amélioration des habitats.
Je propose à mes associés/co-actionnaires de contribuer à des actions de conservation des

espèces et l'amélioration des habitats, sur mon territoire et sur des territoires voisins.



# Axe 8 : DONNÉES & SUIVIS A LARGE ÉCHELLE

	OBJECTIF : Récolter et transmettre les données sur la faune sauvage pour en assurer le suivi.
	Je m'engage à <b>communiquer mes données de prélèvements avant le 31 mars</b> à mon conseil cynégétique et à Faune & Biotopes.
<b>%</b>	Je récupère les <b>cristallins des lièvres</b> tirés en action de chasse ou retrouvés fraîchement sur le terrain afin d'évaluer l'âge des populations (ce service gratuit est assuré par le Département du Milieu Naturel et Agricole).
	Je récupère les cadavres d'animaux retrouvés morts sur le terrain et les transmets au <b>Réseau de Surveillance sanitaire</b> de la Faune sauvage.
	J'aide le Réseau de Surveillance sanitaire de la Faune sauvage, en récupérant les prédateurs / déprédateurs prélevés et en les déposant dans les congélateurs mis à disposition par le DNF.

Axe 9 : BIEN-ÊTRE ANIMAL						
	OBJECTIF: Conduire une chasse respectueuse du bien être animal.					
	J'exclus le recours à tout système de capture vecteur de souffrance physique pour l'animal.					
	Je <b>privilégie les techniques</b> de chasse qui permettent de <b>réduire les souffrances</b> infligées aux animaux (affût, approche, poussée silencieuse).					
	Je sensibilise les chasseurs sur l'importance de <b>maximiser les tirs potentiellement mortels</b> , afir d'éviter les souffrances et les fuites d'animaux blessés (entraînement au tir, vérification des optiques etc.).					
	Je mets tout en œuvre pour <b>retrouver les gibiers blessés</b> (recherches aux chiens de sang, etc.).					
<i>A</i> □	Je régule les populations de grands gibiers, et de sangliers en particulier, dans les délais imposés par l'arrêté quinquennal pour ne pas devoir prolonger la chasse en période hivernale (période de survie plus difficile pour de nombreuses d'espèces).					
Axe 1	0 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GIBIER					
OBJECTIFS: Respecter l'environnement, éviter la pollution et respecter le gibier chassé.						
Je respecte l'environnement en n'abandonnant <b>aucun déchet</b> (détritus, cartouches, etc.) et je <b>réc</b> au maximum <b>l'impact de mon passage</b> dans l'environnement.						
	Je privilégie l'usage de <b>cartouches</b> et de <b>balles sans plomb</b> .					
	Je privilégie l'usage de cartouches dont les bourres sont <b>biodégradables</b> .					
	J'encourage l'utilisation des produits de la chasse et la filière de la viande de gibier.					
	Je participe et encourage la <b>tradition de la présentation du tableau de chasse</b> .					
Axe 1	1 : SÉCURITÉ					
	OBJECTIFS : Promouvoir une chasse en toute sécurité.					
Je m'assure des <b>conditions de sécurité</b> pour les autres utilisateurs du milieu en <b>communique façon claire</b> la localisation des zones chassées, les horaires, les modes de chasse, etc.						
	J'agis pour éviter les conflits avec les autres utilisateurs du milieu et pour leur permettre de profiter du plaisir d'être dans la nature (exemples : favoriser l'affut, les chasses en semaines, prévenir les autorités, concerter les organismes locaux (comités de village, PCDN, etc.).					
	Je mets en place des <b>aménagements maximisant la sécurité</b> pendant les activités de chass (miradors, localisation des postes de tirs, entretien des lignes de tir, matérialisation des angles de sécurité, etc.)					
	J'améliore sans cesse les conditions de sécurité de la chasse en formant de manière continue les chasseurs.					



NOTES ET RÉFLE	KIONS		

# faune & biotopes

# ETUDE ET GESTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS

Faune et Biotopes vous accompagne dans vos projets liés à l'aménagement des plaines agricoles et l'intégration des différents acteurs qui s'y côtoient (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, naturalistes, communes, etc.). Nous mettons en valeur les intérêts communs des différents acteurs du milieu rural au bénéfice de la faune sauvage et de ses habitats.

Pour toute information :  $\underline{info@faune-biotopes.be} - \underline{www.faune-biotopes.be}$ 



Imprimé sur papier 100% recyclé